

fabricants, qui parle au nom de ses membres; et je suppose, monsieur le président, qu'il doit y avoir une association des éditeurs de journaux et de revues.

Soit dit en passant, monsieur le président, il n'est nullement question du courrier de troisième classe dans le projet de résolution. Je félicite le ministère des Postes de sa façon élégante de désigner la paperasse inutile que nous recevons, vous et moi, presque chaque jour dans notre courrier comme occupants d'un logis. Je veux parler des annonces sur tout, depuis les abonnements aux revues jusqu'au savon et produits détergents. Oui, nous recevons même de temps à autre de la documentation des partis politiques. Mais le projet de résolution ne dit pas un mot de cette partie du courrier.

L'hon. M. Côté: Le député sait que les cartes de Noël sont considérées comme du courrier de troisième classe.

M. McCutcheon: Oui, mais nous ne connaissons pas le chiffre du déficit accumulé en raison de ce secteur particulier de l'administration du ministère.

Une autre question m'inquiète. La résolution commence par ces mots:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les postes en vue de hausser de un cent le tarif postal des lettres postées au Canada pour livraison au Canada...

Autrement dit, il doit y avoir un accord international, mettons, sur les tarifs postaux, accord que le Canada doit respecter et qui l'empêche de modifier ces tarifs sans la signature d'une nouvelle entente. Je ne sais pas du tout quand un congrès sera convoqué et, d'après ce que disait le ministre au printemps, je crois que l'accord actuel doit demeurer en vigueur assez longtemps encore. Cela montre encore combien la situation interne s'est détériorée rapidement.

Permettez-moi de signaler les tarifs postaux des États-Unis pour le courrier de première classe. Même si, ce matin, aucune modification n'avait encore été apportée, la rumeur veut que le tarif de cinq sous, pour les lettres, soit modifié dans un avenir assez rapproché. Mais le tarif du courrier de troisième classe est presque le même que celui du courrier de première classe. Évidemment, les autorités américaines ont conclu que, si les agences de publicité jugeaient la chose rentable, elles continueraient à utiliser ce service. Les postes américaines ne demandent pas au grand public de subventionner ce service, et c'est ainsi que cela doit être.

J'aimerais simplement parler d'un article publié récemment dans le *Free Press* de London. D'après cet article, le comité des postes des États-Unis a déposé un nouveau projet de loi qui prévoit une augmentation

tarifaire de 21 p. 100 pour le courrier de deuxième classe.

• (5.50 p.m.)

On l'appliquerait progressivement en trois ans. Le tarif américain actuel pour le courrier de deuxième classe, y compris les journaux et revues, est de 4c. pour les deux premières onces et de 1c. pour chaque once supplémentaire. Et voici à quoi je voulais en venir: Les seuls gens qui devront faire face à des augmentations prévues spécialement pour eux ici sont les petites gens, les citoyens ordinaires, qui n'ont pas d'intrigants à leur service.

Le reste de la résolution prévoit des modifications dans l'application de loi, tout spécialement au sujet des soumissions et des contrats. Nous proposons depuis quelque temps que certaines procédures soient modifiées et nous nous empresserons de voir si certaines de ces suggestions ont été intégrées. Mais je crois qu'il est temps de nous attaquer au problème toujours plus grand du coût de la vie. Voilà un autre exemple classique de l'incapacité du gouvernement à traiter les affaires financières de ce pays convenablement.

On dira peut-être que 1c., ce n'est pas grand-chose. D'accord, mais c'est le principe qui est faux—celui selon lequel les fardeaux des petites gens sont énoncés en termes non équivoques, alors que nous insistons bien moins lorsqu'il s'agit de puissants organismes.

Je félicite le comité des postes des États-Unis qui a étudié ce problème sous tous ses aspects. Traditionnellement, les tarifs de deuxième classe sont plus élevés aux États-Unis qu'au Canada, mais les Américains ont fait savoir en quoi consistera la majoration de leurs tarifs postaux. Je remarque que le ministre opine de la tête. J'espère qu'il veut signifier son accord.

En terminant, puis-je rappeler ce que le ministre disait le 2 juillet 1967, savoir que nos tarifs étant un peu inférieurs à ceux des États-Unis, et comme nous avons un meilleur service, nombre de revues imprimées aux États-Unis sont transportées par camion au Canada pour y être postées. Si les taux américains augmentent proportionnellement plus que les nôtres, nous verrons sans doute une longue file de camions à la frontière, et je me demande combien nous coûtera cette opération.

J'exhorte le gouvernement aussi fortement que je le puis à charger un comité de la Chambre d'examiner d'aussi près que possible ce projet de loi avant sa deuxième lecture. A mon avis, si nous abordons ainsi nos problèmes avec une attitude nouvelle, impartiale et positive, nous aiderons le gouvernement à élaborer une solution beaucoup plus satisfaisante.